

DELIBERATION N° D.2020.10.4

du Conseil communautaire du 6 octobre 2020

Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets. **1ère actualisation.**

Désignation de suppléants aux représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Date de la convocation : 29 septembre 2020
Date d'affichage : 7 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWÉ, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC.

Absents excusés:

M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Philippe BRILLAULT, Mme Magali LAMIR.
M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Luc WATTELLE (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-61 et L.5216-5 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne, au Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) et au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine ;

Vu la délibération n° D.2020.07.15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein des organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets pour la mandature 2020-2026 ;

Vu les statuts en vigueur des syndicats SYCTOM, SIDOMPE et SITRU ;

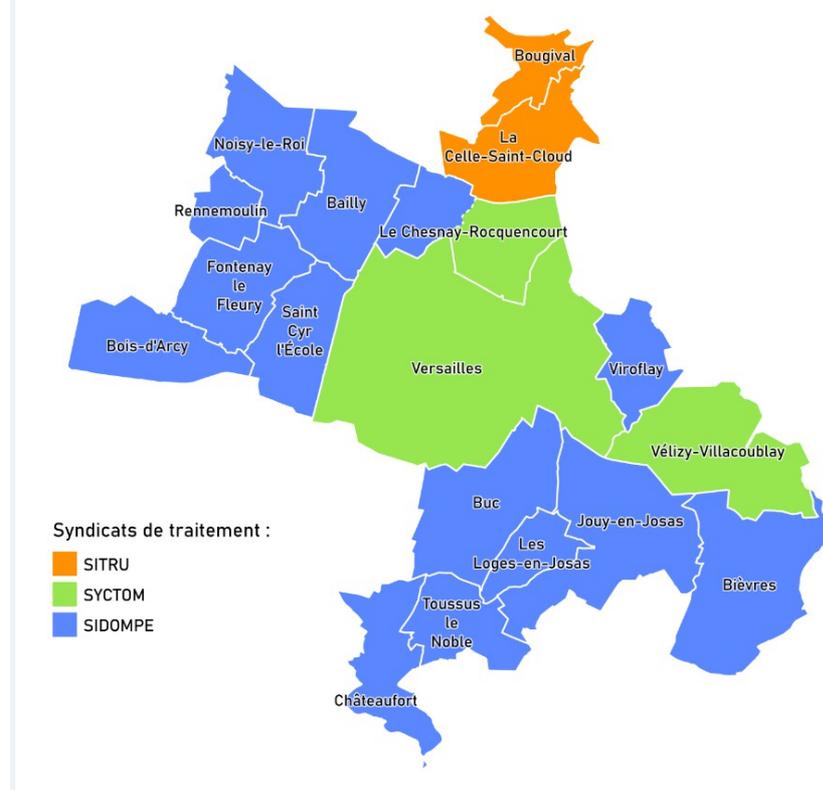
Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Au titre de sa compétence Environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion du traitement et de la destruction des déchets.

À ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc adhère aux organismes suivants :

- Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) ;
- Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine ;
- Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



- **Le Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) :**

En 1961, une dizaine de communes des Yvelines se sont regroupées et ont créé un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. Le SIDOMPE a beaucoup évolué

depuis sa création pour devenir, depuis le 31 décembre 2004, un syndicat mixte.

Le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères, traite les déchets de 116 communes réparties en 7 collectivités pour une population totale de plus de 467 000 habitants.

Le SIDOMPE est propriétaire :

– de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon, qui a pour mission de faire réaliser, dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques, l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

– du Centre de Tri qui est chargé du traitement des emballages ménagers recyclables.

○ **Le Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de Boucle de la Seine (SITRU) :**

Au titre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le SITRU a pour objet le transport, le transfert, le réemploi, le tri (y compris déchèterie), la valorisation matière, la valorisation énergétique ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, ou apportés par des tiers extérieurs.

○ **Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) :**

Le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Un service public au bénéfice de 6 millions d'habitants, de 85 communes d'Île-de-France réparties dans 12 territoires adhérents.

Pour assurer sa mission, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries :

- centres de tri de collecte sélective,
- centres de valorisation énergétique,
- centre de transfert.

Le SYCTOM réceptionne les flux de déchets collectés par les collectivités adhérentes : ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et objets encombrants.

- Par délibération du 7 juillet 2020 susvisée, le Conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de ces 3 instances.

Représentants désignés au sein du SIDOMPE :

SIDOMPE		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BAILLY	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
BIÈVRES	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
BOIS D'ARCY	Jérémy Demassiet	Jean-Philippe Luce
BUC	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
CHÂTEAUFORT	Philippe Pain	Patrice Berquet
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain Sanson	Yannick Le Goaec
JOUY-EN-JOSAS	François Bréjoux	Caroline Vigier
LES LOGES-EN-JOSAS	Olivier Lucas	Jean-Cosme Riviere
NOISY-LE-ROI	Marc Tourelle	Roch Dossou
RENNEMOULIN	Patrick Lainé	Pierre Lecutier
LE CHESNAY-ROQUENCOURT (pour la partie Rocquencourt)	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	Kamel Hamza	Isidro Dantas
TOUSSUS-LE-NOBLE	Muriel Costermans	François Cheron
VIROFLAY	Jean-Michel Issakidis	Isabelle Coquelle - Ricq

Représentants désignés au sein du SITRU :

SITRU		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BOUGIVAL	Luc Wattelle	Jean-Michel Hua
	Vincent Mezure	
	Jean-Marie Clermont	
LA CELLE SAINT-CLOUD	Jean-Christian Schnell	Laurent Boumendil
	Richard Lejeune	
	Vincent Pouyet	

Concernant le SYCTOM, seuls les représentants titulaires ayant été désignés à la séance du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 :

- M. Richard Delepierre pour Le Chesnay-Rocquencourt,
- M. Pascal Thévenot pour Vélizy-Villacoublay
- M. Philippe Pain pour Versailles.

Il convient aujourd'hui, par la présente délibération, de désigner leurs suppléants.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats suppléants proposés par la Majorité sont :

- Mme Violaine Charpentier pour la partie du Chesnay de la ville du Chesnay-Rocquencourt,
- M. Frédéric Hucheloup pour la ville de Vélizy-Villacoublay,
- M. Xavier Guitton pour la ville de Versailles.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, les délégués suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical du SYCTOM pour la mandature 2020-2026 :
 - Violaine Charpentier pour la partie du Chesnay de la ville du Chesnay-Rocquencourt,
 - Frédéric Hucheloup pour la ville de Vélizy-Villacoublay,
 - Xavier Guitton pour la ville de Versailles ;
- 2) la liste actualisée des représentants du Conseil communautaire au sein du SYCTOM est donc :

SYCTOM		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (pour la partie Le Chesnay)	Richard Delepierre	Violaine Charpentier
VELIZY-VILLACOUBLAY	Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
VERSAILLES	Philippe Pain	Xavier Guitton

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 3 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020

